

Le 1^{er} juillet 2020, la loi fédérale révisée sur l'égalité entre femmes et hommes est entrée en vigueur. La révision a pour but de faire respecter le droit constitutionnel à un salaire égal pour un travail de valeur égale (art. 8, al. 3, Cst). Toutes les entreprises

comptant 100 employées et employés au minimum sont donc désormais tenues d'effectuer tous les quatre ans une analyse de l'égalité des salaires et de la faire vérifier par un service indépendant. L'examen formel a été réalisé pour la première fois en 2022.

Le résultat de l'analyse de l'égalité des salaires montre qu'il n'existe pas, au sens strict du terme, de différence salariale statistiquement prouvée et inexpliquée entre les femmes et les hommes, au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure. ■

Service Infrastructure

Il y a plus de 20 ans, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure sont devenues propriétaires des immeubles du Pavillonweg 5 et 7 à Berne suite à un héritage. Les deux maisons font partie de l'inventaire des villas urbaines dignes de protection. Après la réfection des immeubles en 2016, quatre appartements indépendants de trois pièces ainsi qu'un logement ouvert convenant à une colocation estudiantine, étaient à louer. Les prix de la location sont inférieurs aux loyers pratiqués dans le

quartier. Par ailleurs, le Conseil synodal a défini, dans l'ordonnance sur les propriétés immobilières (RLE 63.350), les conditions financières à remplir par les locataires pour pouvoir bénéficier de l'offre de logement la plus avantageuse.

L'examen de la situation financière par le service Infrastructure a lieu lors de l'entrée en location, puis tous les deux ans. Six ans plus tard, on peut dire que l'offre de logements des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure répond

à un besoin et peut être proposée à la location aux fins prévues. Au total, 21 étudiantes et étudiants en théologie, travail social et sciences sociales ont pu profiter d'un lieu de résidence favorable et de la proximité de l'université. En 2022, six nouveaux contrats de location ont été conclus pour la colocation. En ce qui concerne les logements familiaux, il y a eu un changement de locataire en 2022. Les trois quarts des ménages avec enfants sont occupés par des familles monoparentales. ■

Statistiques

	Population réformée	Baptêmes				Confirmations			
	2022	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Oberland	121 690	793	482	710	690	938	973	944	874
Mittelland	182 177	1018	587	792	905	1333	1268	1794	1386
Emmental	61 364	435	318	393	502	578	566	524	513
Haute-Argovie	43 177	275	194	275	271	363	399	383	271
Seeland	71 028	376	227	284	368	555	552	485	478
Jura bernois	16 873	99	39	53	75	110	80	138	108
Canton de Berne	496 309	2996	1847	2507	2811	3877	3838	4268	3630
Canton du Jura	6 591	27	11	10	19	18	11	36	17
Paroisses soleuroises	29 225	219	128	141	152	297	262	237	217
Territoire de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure	532 125	3242	1986	2658	2982	4192	4111	4541	3864